



**ATTESTATION**

**Aux termes d'un acte reçu par Maître Bernadette MAHOUX-MARTEL Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Bernadette MAHOUX-MARTEL et Pierre-Emmanuel BOYER, Notaires associés" titulaire d'un Office Notarial à BRAM (Aude), 71, avenue Ernest Léotard, le 21 juillet 2023 il a été constaté la VENTE,**

**Notaire assistant le VENDEUR,**

**Avec la participation à distance, en son office notarial, de Maître Nathalie POLI, notaire à CARCASSONNE, assistant l'ACQUEREUR,**

**Par :**

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 31500000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du Romarin Clos des Chanterelles, identifiée au SIREN sous le numéro 351 338 660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

**Au profit de :**

Monsieur Nicolas Jean Julien **PEVERE**, Directeur Agence Service à la Personne, demeurant à PENNAUTIER (11610) 4 rue des Treilles.  
Né à CARCASSONNE (11000), le 1er juillet 1995.  
Célibataire.

**Quotités vendues :**

La société dénommée SAS HECTARE vend la pleine propriété.

**Quotités acquises :**

Monsieur Nicolas PEVERE acquiert la pleine propriété du **BIEN** objet de la vente.

**Identification des biens**

**Désignation**

A VILLESEQUELANDE (AUDE) 11170 20 Rue des Etudes,  
Une parcelle de terrain à bâtir .  
Figurant ainsi au cadastre :

| Section | N°   | Lieudit            | Surface          |
|---------|------|--------------------|------------------|
| A       | 1720 | CHEMIN DE L'ECLUSE | 00 ha 04 a 00 ca |

**Lotissement**

Le **BIEN** forme le lot numéro 10 du lotissement dénommé "LE MOULIN DE GRANELLE".

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de VILLESEQUELANDE en date du 1er décembre 2021, portant le numéro PA01143721D0001.

### **PROPRIETE JOUISSANCE**

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que ce **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

### **PRIX**

La vente est conclue moyennant le prix principal de QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (49 900,00 EUR).

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à SEPT MILLE TROIS CENT SIX EUROS (7 306,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS (42 594,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

**EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.**

**FAIT A BRAM (Aude)**  
**LE 21 JUILLET 2023**

**Maître Bernadette MAHOUX-**  
**MARTEL**

Fait à BRAM  
Le 21 juillet 2023

